

Annexe X - Enquête Publique**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de la sc. FERREOLE, ayant établi ses bureaux rue du Burnontige, n° 20 à 4190 FERRIERES,

en vue d'obtenir le permis unique pour :

la construction et l'exploitation de 3 éoliennes, d'une cabine de tête, avec l'aménagement des accès, la réalisation de trois aires de montage, la pose de câbles électriques

sur les parcelles sises à 4190 Werbomont – Ferrières (E25 - N66), et cadastrées 1ère division, section C, n° 189 P4, 192 G, 198 K, 200 B3 et 200 H ; et 5ème division, section B, n° 360 N, 367 B10, 367 D10 et 367 K9.

Référence commune : PU-2023/03

Référence ARNE: 10012467/NDA.vla

Le dossier, accompagné de l'étude d'incidences, peut être consulté à l'Administration communale d'Erezée, à partir du 30 octobre 2023.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
17 octobre 2023	30 octobre 2023	Administration Communale 30 novembre 2023 à 10 heures	Collège communal d'Erezée Rue des Combattants, 15 à 6997 EREZEE

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de

service, à savoir de 8h à 12h et un jour ouvrable jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme. : tél. 086/320 920. - anne.labory@erezee.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	de l'agent communal délégué à cet effet	du fonctionnaire technique	du fonctionnaire délégué
sc. FERREOLE Mme Catherine KUPPENS 080/21.69.44 catherine.kuppens@courantdair.be	Service urbanisme Mme Anne LABORY Tél. 086/320 920 anne.labory@erezee.be	SPW – ARNE DPA - Direction de Liège, Fonctionnaire technique Mme Catherine HAUREGARD Montagne Sainte Walburge, 2 4000 LIEGE. Contact administratif : Tél. 04/224.57.20 virginie.lassence@spw.wallonie.be	SPW - TLPE Direction de Liège 2, Fonctionnaire déléguée Mme Anne-Valérie BARLET Montagne Sainte Walburge, 2 4000 LIEGE. Tél. 04/224.54.11 rgpe.liege2.dgo4@spw.wallonie.be

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est : les fonctionnaires technique et délégué.

A Erezée, le 16 octobre 2023

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

F. WARZEE.

M. JACQUET.